



HONORAIRES DE TRANSACTION TTC *

- Tarifs applicables au 1er janvier 2023
- honoraires à la charge de l'acquéreur

	DE 0 € À 100 000€	DE 100 001€ À 150 000€	DE 150 001€ À 300 000€	DE 300 001€ À 450 000€	AU DE-LÀ DE 450 001€
MANDAT SIMPLE	6.5 % avec minimum de 4 000€	5%	5%	4,5%	4%
MANDAT EXCLUSIF	6.5 % avec minimum de 4 000€	5%	5%	4,5%	4%
MANDAT ACCORD	6.5 % avec minimum de 4 500€	5%	5%	4.5%	4%

HONORAIRES DE LOCATION TTC *

- honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Zone détendue

plafonnement à 8€ comprenant
la visite, la constitution du
dossier et sa rédaction

plafonnement à 3€/m²
comprenant la réalisation de l'état
des lieux

*Les honoraires seront arrondis à la
centaine supérieure ou inférieure*



HONORAIRES DE TRANSACTION TTC * VENTE EN VIAGER

- Tarifs applicables au 1er janvier 2023
- honoraires à la charge de l'acquéreur

LE MONTANT DES HONORAIRES SE CALCUL SUR LA VALEUR VENALE DU BIEN IMMOBILIER

	DE 0 € À 100 000€	DE 100 001€ À 150 000€	DE 150 001€ À 300 000€	DE 300 001€ À 450 000€	AU DE-LÀ DE 450 001€
MANDAT SIMPLE	6.5 % avec minimum de 4 000€	6 %	6 %	5.5 %	5%
MANDAT EXCLUSIF	6.5 % avec minimum de 4 000€	6 %	6 %	5.5%	5%

Etablissement d'un dossier d'estimation dans le cadre de démarches administratives : 150€

*Les honoraires seront arrondis à la
centaine supérieure ou inférieure*